

2. Sécurité physique

Zones et secteurs de sécurité

Le système de sécurité du Ministère divise l'édifice Lester B. Pearson en un certain nombre de zones de sécurité, dans le but d'en contrôler l'accès et de protéger tous les biens du gouvernement contre les pertes, les dommages, les vols et la divulgation.

Zone publique

Le rez-de-chaussée de l'édifice est ouvert au public. Dans cette zone se trouvent la bibliothèque du Ministère, la cafétéria, la Banque Royale du Canada, l'auditorium, la salle de conférences principale et le hall d'entrée.

Secteur à accès réglementé

Les quatre tours sont désignées « secteur à accès réglementé », et l'accès en est contrôlé par des membres du Corps canadien des commissionnaires. Seules les personnes munies d'un laissez-passer approprié ou les **visiteurs escortés** peuvent y entrer.

Zone de sécurité

À l'intérieur des secteurs à accès réglementé se trouvent des zones de sécurité auxquelles seules les personnes autorisées ont accès. L'accès à une partie, mais non à la totalité, des zones de sécurité est restreint encore davantage par des portes munies de serrures à combinaisons de sûreté et d'autres dispositifs.

Indications d'accès restreint

À l'intérieur des secteurs à accès réglementé, des indications telles que « zone de sécurité » sont utilisées pour identifier les secteurs ou zones très protégées ou sensibles. Des indications additionnelles telles que « Réservé au personnel autorisé » peuvent être utilisées. Seules les personnes ayant affaire dans ces endroits pour leur travail sont autorisées à y entrer.

Zone de réception (Tour A)

Le 9^e étage de la Tour "A" est une zone de réception où se tiennent des fonctions ministérielles à l'intention des visiteurs. Étant donné qu'ils